

Règlement du Jeu JUICY COUTURE/ SEPHORA Juin / Juillet 2011

Article 1 : Société organisatrice, date et déroulement du jeu

Du 24 juin 2011 au 10 juillet 2011 inclus, la société ELIZABETH ARDEN (ci-après ELIZABETH ARDEN) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de commerce de gros sous le numéro 501 466 718 000 27 dont le siège social est situé 32 bis boulevard Haussmann 75009 Paris, organise, dans 5 magasins SEPHORA (ci-après dénommés « les Magasins SEPHORA » situés :

Sephora C.C. 4 Temps, 92092 Paris la Défense, France

(ci-après « magasin SEPHORA LA DEFENSE »)

Sephora 21/23 bld .Haussmann, 75009 Paris, France

(ci-après « magasin SEPHORA HAUSSMANN »)

Sephora 8 bis av. Jean Médecin, 06000 Nice, France

(ci-après « magasin SEPHORA NICE »)

Sephora 53 rue d'Antibes, 06400 Cannes, France

(ci-après « magasin SEPHORA CANNES »)

Sephora 17 avenue des Spelugues, C.C. Métropole, 98000 Monte Carlo, Principauté de Monaco (ci-après « magasin SEPHORA MONACO »)

un jeu gratuit sans obligation d'achat, s'intitulant « Jeu JUICY COUTURE/SEPHORA » et destiné à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Article 2 : Annonce et principe du jeu

Le jeu gratuit sans obligation d'achat, est relayé par une carte jeu distribuée à l'extérieur ou à l'intérieur « des Magasins SEPHORA », dans la limite des cartes disponibles distribuées sur place ; aux dates suivantes :

« magasin SEPHORA NICE », « magasin SEPHORA CANNES » et « magasin SEPHORA MONACO » : 24 et 25 juin 2011

« magasin SEPHORA LA DEFENSE » : 30 juin et 1^{er} juillet 2011

« magasin SEPHORA HAUSSMANN » : 1^{er} et 2 juillet 2011

La révélation est immédiate au sein du magasin SEPHORA animé. Pour savoir s'il a gagné, le participant devra se rendre dans le magasin SEPHORA vérifier auprès de l'animatrice

JUICY que l'inscription inscrit sur sa carte jeu avec l'encre UV (lumière noire pour lire l'encre à révélation UV) est équivalent à un lot sur la base suivante :

Inscription « VIP » désigne le 1er lot :

1 week-end shopping VIP à Londres d'une valeur de 1500 euros

Seules les cartes jeu portant la mention « VIP » seront considérées comme gagnantes du 1^{er} Lot.

Inscription « VIVA » désigne le 2^{ème} au 11^{ème} lot :

1 Eau de Parfum 100 ml Viva la Juicy d'une valeur de 98 euros (prix public indicatif)

Seules les cartes jeu portant la mention « VIVA » seront considérées comme gagnantes des 2^{ème} au 11^{ème} lots.

Cartes Perdantes

Inscription « MINI » désigne les cartes perdantes et donneront lieu à la remise d'un échantillon dans la limite des stocks disponibles.

Chaque Magasin dispose de cartes dédiées à son animation portant le nom du magasin concerné.

1 carte gagnante du 1^{er} Lot, le week-end shopping VIP d'une valeur de 1 500 € et 10 cartes gagnantes pour les eaux de parfums, d'une valeur unitaire de 98 € (prix public indicatif) ont été insérées de manière aléatoire parmi l'ensemble des cartes éditées de chaque magasin, sous contrôle d'huissier (Maitre TIMOUK Christelle, huissier de justice à LONGJUMEAU 91) le 9 juin 2011 à 9h30.

Article 3 : Lots

Sont mis en jeu :

- 5 Week-end shopping VIP à Londres:

1 Week-end shopping VIP à Londres mis en jeu pour le magasin SEPHORA LA DEFENSE parmi les cartes distribuées

1 Week-end shopping VIP à Londres mis en jeu pour le magasin SEPHORA HAUSSMANN parmi les cartes distribuées

1 Week-end shopping VIP à Londres mis en jeu pour le magasin SEPHORA NICE parmi les cartes distribuées

1 Week-end shopping VIP à Londres mis en jeu pour le magasin SEPHORA CANNES parmi les cartes distribuées

1 Week-end shopping VIP à Londres mis en jeu pour le magasin SEPHORA MONACO parmi les cartes distribuées

Le WEEK-END SHOPPING VIP d'une valeur maximum de 1 500 euros TTC pour 2 personnes se compose d'un aller/retour pour 2 personnes en Eurostar au départ de Paris, d'une nuit d'hôtel à Londres et d'un bon d'achat de 500 € TTC à valoir dans la boutique Juicy Couture de Londres située au 27 Bruton Street. Ce week end est utilisable du 1^{er} Juillet 2011 au 30 Juin 2012, hors période de vacances scolaires et sous réserve des disponibilités, comprenant les aller/retour PARIS/LONDRES et les disponibilités de l'hôtel. Coût hors transferts domicile, gare, hôtel et boutique (non compris).

- 50 Eaux de Parfum Viva la Juicy 100 ml d'une valeur de 98 euros TTC (prix public indicatif):

10 Eaux de Parfum Viva la Juicy 100 ml mis en jeu pour le magasin SEPHORA LA DEFENSE parmi les cartes distribuées

10 Eaux de Parfum Viva la Juicy 100 ml mis en jeu pour le magasin SEPHORA HAUSSMANN parmi les cartes distribuées

10 Eaux de Parfum Viva la Juicy 100 ml mis en jeu pour le magasin SEPHORA NICE parmi les cartes distribuées

10 Eaux de Parfum Viva la Juicy 100 ml mis en jeu pour le magasin SEPHORA CANNES parmi les cartes distribuées

10 Eaux de Parfum Viva la Juicy 100 ml mis en jeu pour le magasin SEPHORA MONACO parmi les cartes distribuées

Les lots sont non cessibles et acceptés tel qu'ils sont annoncés. Les lots ne pourront pas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en argent, pour quelque raison que ce soit.

La société ELIZABETH ARDEN se réserve le droit de modifier les lots mise en jeu en cas d'événement indépendant de sa volonté comme une défaillance d'un partenaire ou d'un fournisseur, et de proposer au gagnant une autre dotation de nature et de valeur identique ou supérieure. Le gagnant renonce à réclamer à la société organisatrice, tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 4 : Détermination des gagnants

Le participant ayant vérifié auprès de l'animatrice présente dans les magasins SEPHORA qu'il dispose d'une carte gagnante (VIP ou EDP) devra :

Envoyer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse et téléphone) ainsi que sa

carte gagnante en recommandé avec accusé de réception avant le 31/12/2011 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : ELIZABETH ARDEN – Jeu JUICY COUTURE SEPHORA – 32 bis boulevard Haussmann 75009 PARIS, France.

ELIZABETH ARDEN se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant. ELIZABETH ARDEN certifie avoir en sa possession le lot mis en jeu et garantit la mise à disposition au gagnant du lot dans la mesure où les informations de livraison sont justes.

Article 5 : Remise du lot

Les gagnants des lots WEEK-END SHOPPING VIP seront avisés personnellement par ELIZABETH ARDEN par téléphone ou e-mail ou courrier dans un délai de 14 jours à compter la réception de la carte gagnante. Dès confirmation des coordonnées postales du gagnant, ELIZABETH ARDEN organisera son voyage.

Les gagnants des lots EAU de PARFUM 100 ml VIVA LA JUICY recevront leur lot sous 15 jours par colissimo.

Article 6 : Réclamations

Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à son attribution ne pourra être adressé à ELIZABETH ARDEN.

Article 7 : Modification des conditions de déroulement du jeu

La société ELIZABETH ARDEN organisatrice se réserve le droit d'annuler le jeu, d'en modifier les conditions d'inscription, d'en changer les dotations ou de les remplacer par d'autres de valeur égale si les circonstances l'exigeaient. La société ELIZABETH ARDEN se réserve le droit également de modifier les sites et horaires de diffusion décrits dans l'article 2.

Article 8 : Participation au jeu

La participation au présent jeu est interdite aux mineurs et à toute personne liée par contrat de travail direct ou indirect permanent ou temporaire aux sociétés organisatrices, ainsi qu'à leur famille (ascendants, descendants, collatéraux, conjoint, concubins).

Article 9 : Communication

Toutes les personnes ayant participé au jeu et en particulier les gagnants, acceptent du seul fait de leur participation au jeu, que leur nom soit cité dans le point de vente SEPHORA ET

par ELIZABETH ARDEN, sur sa communication, dans le cadre de la promotion du jeu sans pouvoir exiger une quelconque rémunération en contrepartie.

Article 10 : Règlement du jeu

La participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

En application de l'article L 121-38 du code de la consommation, le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable gratuitement sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours.

Le présent règlement est gratuitement et en intégralité mis à disposition des participants dans le point de vente SEPHORA pendant l'animation et auprès des animatrices en extérieur. Aucune demande d'envoi postal ne sera prise en compte.

Article 11 : Informatique et Libertés

Le participant est informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au tirage au sort. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, modifiée en 2004, le participant dispose d'un droit d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès de la société ELIZABETH ARDEN – Jeu JUICY COUTURE SEPHORA – 32 bis boulevard Haussmann 75009 PARIS, France.